



Victime de harcèlement depuis un dépôt de plainte

Par **jedilara**, le **20/05/2016** à **20:10**

Bonjour,

Je suis en litige avec le nouveau propriétaire de l'appartement que je loue depuis des années.

Il y a six semaines, il a commis, à mon encontre, les faits de :

- Dégradations volontaires
- Violation de domicile
- Menaces sous condition

Faits pour lesquels j'ai porté plainte.

Le procureur le poursuit et l'affaire doit être jugée en Novembre prochain.

Du fait que continuer de vivre dans mon appartement est devenu impossible, une amie m'héberge actuellement, le temps de trouver un nouveau logement.

Seulement voilà, cette personne, (le nouveau propriétaire), a su où je me trouvais et, est venu à plusieurs reprises chez mon amie, frappant de façon violente à la porte, la dernière fois il a dit au travers de la porte "on va revenir".

(je dis au travers de la porte, car mon amie, de la façon que cette personne frappait à la porte n'était pas rassurée et n'a pas ouvert)

J'ai demandé conseil auprès de la police qui m'a vivement conseillé que si cette personne revenait, de les appeler immédiatement, ce qui sera bien évidemment fait.

J'en viens à ma question, est-il possible d'obtenir par voie juridique que cette personne cesse son harcèlement et ne tente plus de m'approcher où que je me trouve ?

J'avoue avoir une certaine crainte quant à une tentative de cette personne d'atteinte à mon intégrité physique.

Merci

Par **jos38**, le **21/05/2016** à **15:48**

bonjour. puisque vous avez déjà porté plainte contre lui pour d'autres motifs, envoyez lui une lettre recommandée avec accusé de réception précisant que vous allez ajouter le motif de harcèlement s'il continue